



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU JEUDI 20 MARS 2025

DÉLIBÉRATION n°2025-03-20_08

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2024

MEMBRES PRÉSENTS : Anne CALENDRAS, Michel CICERON, Michelle CRETENET, Pascal GUCHER, Philippe JOSSANT, Suzanne LEPINE, Alain MANSIAT, Franck NALLET, Dominique SINAY, Anne-Sophie SUCHEL JAMBON, Florence SUPPLISSON

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS : Céline CUCUMEL LEO donne pouvoir à Dominique SINAY

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Didier CRETENET

MEMBRES ABSENTS : Marine EVRARD, Karim GHENDIR

LE SECRETAIRE DE SEANCE : Florence SUPPLISSON

Le Conseil D'Administration du CCAS

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-26
- **VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-5 et 6 et R 123-5 relatifs au rôle et au fonctionnement du centre communal d'action sociale.
- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5, L2311-6 et D 2311-14 relatifs à l'affectation du résultat.
- **VU** la délibération n° 2025-03-20_xx adoptant le compte de gestion 2024
- **VU** la délibération n° 2025-03-20_xx adoptant le compte administratif 2024

Comme le rappelle Dominique SINAY, vice-présidente du CCAS, qu'à l'issue de l'arrêt du compte administratif et du compte de gestion, il est constaté un résultat d'exercice.

Le résultat cumulé des investissements, issu du Compte Administratif 2024, est excédentaire, reports compris, de **16 322,23 €**

Le résultat cumulé de la section fonctionnement est excédentaire, rattachements compris, de **1 912,92 €**.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- | | |
|--|--------------------|
| - Excédent en section d'investissement au compte 001 : | 16 322,23 € |
| - Excédent en section de fonctionnement au compte 002 : | 1 912,92 € |

Après en avoir délibéré,

- ⇒ **APPROUVE** l'affectation du résultat de la section investissement de 16 322,23 € à l'article 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement 2024 reporté au Budget Primitif 2025, en section d'investissement.
- ⇒ **APPROUVE** l'affectation du résultat de la section fonctionnement de 1 912,92 € à l'article 002 – excédent reporté au Budget Primitif 2025 en section de fonctionnement.

Résultat du vote : UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État.

Saint-Genis-les-Ollières, le 20 mars 2025

Dominique SINAY

Vice-présidente du CCAS



Florence SUPPLISSON

Secrétaire de Séance

